



## **AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES** **N° 02/2019**

L'Ordonnateur Liquidateur des Douanes et Impôts Indirects à Meknès, porte à la connaissance du public qu'il procédera à la vente aux Enchères Publiques de divers lots véhicules désignés en annexes ci-jointes:

- **Pour la vente des véhicules** : la vente aura lieu le **07/02/2019** au dépôt des véhicules saisis sis à DAR OUM SOULTAN à partir de **10h00**.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site Internet de cette Administration à l'adresse :

**<http://www.douane.gov.ma/web/gust/ventes-auxencheres-publiques>**

**Conditions de la vente :**

♦ **Pour toute participation à la vente des véhicules, chaque enchérisseur doit déposer auprès du receveur des douanes à Meknes un chèque certifié de 50.000 dhs, libellé au nom de ce dernier**

♦ **Pour la vente des véhicules inaptes à circuler (ferraille), Chaque enchérisseur doit présenter au service une copie légalisée des documents justifiant l'exercice de l'activité de ferrailleur.**

- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.

La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.

- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.

- Les paiements seront effectués immédiatement après adjudication majorés de 0.25% au titre de frais de timbre, au comptant (en espèce ou par chèques certifiés) à défaut de quoi, les lots seront remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.

- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement.

- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause. En outre, le service peut s'opposer à l'enlèvement desdites marchandises lorsqu'elles sont reconnues impropres à la consommation par la faute de l'acquéreur.

- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.

- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.

- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers

- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.

**L'ordonnateur Liquidateur des douanes à Meknès**

**Lahoucine ZAITOUNE**

**ETAT DES VEHICULES DESTINES  
A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES POUR LA FERRAILLE**

N° AFFAIRE	MARQUE	MATRICULE	OBSERVATIONS
223D /2011	MERCEDES S500	319-CYR- 95	FERRAILLE
848D/2011	MERCEDES 4X4	VIE – 155 – A	FERRAILLE
999D/2011	RENAULT EXPRESS	1838 – 3 – 3	FERRAILLE
275D/2012	BMW 524TD	64418 – A- 6	FERRAILLE
292D/2012	MERCEDES220	24786-6-D	FERRAILLE
	MERCEDES SPRINTER	12216-3-1	FERRAILLE
	OPEL	72070-A-15	FERRAILLE
	CITROEN JUMPER	28038-B-1	FERRAILLE
934D/2012	NISSAN INFINITY	5-UXR- 673	FERRAILLE
449D/2013	PEUGEOT 309	7756-A-45	FERRAILLE
	PEUGEOT 309	4814-B-1	FERRAILLE
	RENAULT 25	20490-A-26	FERRAILLE
	RENAULT5	24291-B-8	FERRAILLE
	PEUGEOT309	81132-A-6	FERRAILLE
173D/2014	FORD TRANSIT	7083-CBX	FERRAILLE
216/2014	VOLSWAGEN PASSAT	22895 - A - 44	FERRAILLE
499/2014	PEUGEOT 309	7023 -D -1	FERRAILLE
345D/16	MERCEDES VITO	Sans plaque	FERRAILLE
546D/2012	PEUGEOT 405	AB -179 -WR	FERRAILLE
103D/2015	MERCEDES 207	30035-A-50	FERRAILLE
140D/2015	MERCEDES 207	75004- A- 50	FERRAILLE
697D/2012	FORD	25328-A-15	FERRAILLE

L'ordonnateur Liquidateur des douanes à Meknès  
Lahoucine ZAITOUNE